

Pompes à chaleur système-module Confirmation

Donnée de l'objet	
Adresse : Rue, NP et lieu	
Propriétaire/maître d'œuvre	

Information sur la société qui a installé	
Nom de la société	
Rue, NP et lieu	
Personne de contact	
Téléphone direct / centrale	
E-mail	

Nous confirmons que l'objet ci-dessus fait référence à une installation utilisant un PAC système-module avec certificat d'installation.

- Avec cela, les conditions de subventions cantonales sont respectées.
- Le propriétaire / maître d'œuvre / demandeur soumettra le certificat d'installation aux autorités compétentes après la fin des travaux d'installation et de mise en service de l'installation de pompe à chaleur.
- Le propriétaire / maître d'œuvre note qu'un contrôle de fonctionnement durant la 2^{ème} année de service est obligatoire et doit être effectuée par le fabricant / fournisseur de l'installation de pompe à chaleur.

Lieu et date

Signature de l'installateur

Lieu et date

Signature du propriétaire

Cette confirmation est jointe à la demande de subvention